

CADRE DE LA THÉRAPIE ET INFORMATIONS PRATIQUES

Ce document présente le cadre dans lequel je propose de travailler : il définit les engagements réciproques et l'organisation pratique des séances.

CONDITIONS PRÉALABLES

La thérapie en ligne n'est généralement pas indiquée en cas de dépendance à Internet, de troubles psychiques sévères, de dépression sévère, d'instabilité relationnelle importante ou en situation de violences ou d'abus. Toutefois, après évaluation clinique, le cadre à distance peut être proposé lorsqu'il apparaît adapté ou sécurisant pour la personne.

I. ORGANISATION DES SÉANCES À DISTANCE

Modalités des séances

Les séances se déroulent en visioconférence (via FaceTime, Zoom, WhatsApp, Google Meet, etc.), à un rythme hebdomadaire ou bimensuel défini d'un commun accord. Elles durent de 45 à 60 minutes et commencent à l'heure convenue.

Un jour et un horaire fixes sont définis ensemble. Ce créneau est réservé à la personne accompagnée et constitue un repère stable dans le cadre de la thérapie. Toute modification ponctuelle reste exceptionnelle et doit être convenue à l'avance.

Ce cadre temporel constitue un repère structurant ; il pourra toutefois être réajusté ponctuellement si des éléments cliniques le justifient, et après discussion commune.

Cadre technique

Pour le bon déroulement des séances, installez-vous dans un lieu qui protège votre confidentialité et permet le bon déroulement de la séance, qu'il soit intérieur ou extérieur.

En cas de difficulté technique, nous pourrions utiliser une autre plateforme, basculer sur un entretien téléphonique ou reporter la séance. Si aucune de ces solutions n'est possible, la séance pourra être annulée et vous serez intégralement remboursé si elle avait déjà été réglée.

Au terme de chaque séance, nous fixerons les rendez-vous à venir, que je vous confirmerai par e-mail, en précisant les informations de connexion.

Communications électroniques

Il pourra nous arriver d'échanger par e-mail pour tout ce qui concerne le suivi, la gestion des rendez-vous ou d'autres éléments pratiques. Chacune des deux parties pourra s'y référer pour valider nos accords. Dans la mesure du possible, l'utilisation d'un service de messagerie sécurisé (par exemple ProtonMail) est recommandée.

II. ASPECTS PRATIQUES ET FINANCIERS

Tarifs et règlements

Le tarif des séances est abordé lors du premier entretien, en tenant compte de vos possibilités financières. Le tarif de référence est actuellement de 90 € par séance.

Des ajustements peuvent être envisagés au cas par cas. Ils peuvent porter soit sur le montant de la séance, soit sur le rythme des séances. Toute modalité spécifique est définie explicitement d'un commun accord.

En cas d'espacement des séances (par exemple une séance toutes les deux semaines), le tarif de référence s'applique. Ce tarif est susceptible d'être révisé en début d'année.

Les séances ne sont pas remboursées par la Sécurité sociale en France, même si certaines mutuelles peuvent proposer une prise en charge partielle. Pour les personnes résidant hors de France, ce type de remboursement reste rare.

Modalités de paiement

Le paiement s'effectue avant chaque séance, uniquement par virement bancaire ou via PayPal.

Le règlement par virement bancaire est privilégié. Lorsque cette modalité est retenue, mon RIB vous est transmis par e-mail. Si cette modalité n'est pas retenue, le paiement peut être effectué via PayPal ; dans ce cas, un lien de règlement PayPal vous est transmis par e-mail. En cas de règlement via PayPal, celui-ci doit être effectué comme règlement d'une prestation de service, et non comme envoi personnel entre proches.

Aucun règlement par chèque n'est accepté.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, régler plusieurs séances à l'avance. Une facture détaillée peut être établie pour chaque paiement.

Annulations et reports

Vous pouvez annuler une séance sans frais jusqu'à 48 heures avant la date prévue. Si nous parvenons à la reprogrammer dans la même semaine malgré un préavis plus court, elle ne sera pas facturée. Sinon, sauf situation exceptionnelle ou difficulté significative évaluée ensemble, la séance restera due.

Cette règle s'applique également de mon côté : si je devais annuler moins de 48 heures avant le rendez-vous, en dehors d'un cas de force majeure et sans pouvoir vous proposer de remplacement dans la semaine, votre prochaine séance serait offerte.

III. ENGAGEMENTS PROFESSIONNELS ET CADRE THÉRAPEUTIQUE

Liberté de choix et engagement thérapeutique

Vous êtes libre de choisir votre thérapeute. Mon rôle est de vous fournir un cadre clair pour éclairer votre décision. Si vous avez été suivi par un autre praticien ou si vous envisagez un changement, nous pourrions en discuter afin d'assurer une transition la plus respectueuse possible.

Je m'engage librement dans ce travail thérapeutique et veille à maintenir un cadre thérapeutique stable et cohérent jusqu'à son terme. Si des circonstances personnelles m'obligent à interrompre cet accompagnement, je proposerai les solutions adéquates pour en faciliter la poursuite ailleurs.

Bien que je ne puisse garantir un résultat spécifique, je mobiliserai mes compétences et mon expérience pour vous accompagner. Si nécessaire, je pourrai suggérer de faire appel à d'autres professionnels, avec votre accord et dans le respect des obligations déontologiques.

Respect de la personne

Je m'engage à respecter votre intégrité, vos valeurs et vos croyances. Votre système de références éthiques, spirituelles ou philosophiques sera pris en compte et accueilli avec bienveillance tout au long de notre travail.

Engagement mutuel

L'efficacité de l'accompagnement dépend de notre engagement réciproque : mon implication en tant que thérapeute et votre participation active. Concrètement, cela implique pour vous un partage sincère de

vos pensées, de vos émotions et de vos difficultés, ainsi qu'une mise en pratique éventuelle des exercices ou des pistes de réflexion proposés, que ce soit pendant ou en dehors des séances.

Durée de la thérapie et séances de clôture

Le déroulement et la durée de la thérapie ne sont pas fixés à l'avance. Vous pouvez y mettre fin quand vous le souhaitez, ou je peux vous le proposer si j'estime que le travail est arrivé à un point de transition. Dans l'un ou l'autre cas, deux séances espacées de quinze jours sont proposées pour clôturer ce parcours, faire le point sur les progrès accomplis et envisager la période post-thérapeutique.

Disponibilité et urgences

Entre deux rendez-vous, si vous faites face à une situation urgente ou préoccupante, n'hésitez pas à me contacter par le moyen qui vous aura été indiqué lors de notre première séance. Si je ne suis pas immédiatement disponible, je vous recontacterai dès que possible. Lors de cette première séance, nous définirons également ensemble un plan de gestion de crise, incluant des ressources ou des contacts d'urgence près de chez vous.

Le cadre des séances ne constitue pas un dispositif de réponse à l'urgence et ne garantit pas de disponibilité immédiate entre les rendez-vous. En cas de détresse aiguë ou de danger imminent, il est impératif de contacter sans délai les services d'urgence (en France, le 15 ou le 112) ou les ressources d'urgence les plus proches de votre domicile.

Cadre protecteur

Je m'engage à maintenir une attitude strictement professionnelle, dans le respect total de votre personne. De votre côté, vous acceptez également de respecter ce cadre. En cas de transgression majeure (comportement inapproprié ou contraire à l'éthique), la thérapie pourrait être interrompue sans préavis. Ces limites n'empêchent en aucun cas d'aborder des sujets sensibles, tant que cela se déroule dans le respect du cadre thérapeutique.

Rencontres fortuites en public

Si nous nous croisons par hasard à l'extérieur (dans la rue, au supermarché, etc.), je n'irai pas spontanément vous saluer afin de préserver votre confidentialité. Vous restez bien sûr libre de venir me parler si vous le souhaitez, mais cette discrétion de ma part vise à éviter que des tiers découvrent fortuitement votre suivi thérapeutique.

IV. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Confidentialité et secret professionnel

Conformément au Code de déontologie de la FF2P, à laquelle j'adhère, je suis personnellement tenu à une obligation de confidentialité concernant l'ensemble des informations portées à ma connaissance dans le cadre de la thérapie. Cette confidentialité couvre non seulement ce qui est exprimé verbalement, mais également ce que je peux observer, entendre, comprendre ou déduire dans l'exercice de ma pratique.

Les informations échangées lors des séances ne sont divulguées à des tiers qu'avec votre consentement éclairé, sauf dans les cas où la loi impose ou autorise la révélation de telles informations, notamment lorsque ne pas le faire exposerait la personne concernée ou des tiers à un danger grave et manifeste.

Dans ce cadre, la confidentialité peut être levée dans les situations suivantes :

- dans le cadre de la supervision de ma pratique, sous une forme strictement anonymisée ;
- dans le cadre d'une cothérapie, avec votre accord explicite ;
- dans le cadre d'une collaboration avec d'autres professionnels, avec votre consentement éclairé.

Protection des séances

Nous convenons de ne pas enregistrer les séances, sous aucune forme. Elles restent strictement confidentielles et réservées à vous et à moi. Les communications écrites que nous échangeons (e-mails, messageries) sont, elles aussi, intégrées au cadre thérapeutique et protégées selon les mêmes principes de confidentialité.

Confidentialité réciproque

Je vous encourage à ne pas divulguer publiquement mon identité ou mes références professionnelles d'une manière qui m'associerait à votre démarche thérapeutique sans que nous en ayons discuté au préalable — cela vise avant tout à préserver la confidentialité de votre propre parcours.

Par ailleurs, il est souhaitable de m'informer si vous envisagez de me recommander à des personnes de votre entourage, notamment des proches ou des membres d'une même famille, afin que nous évaluions ensemble les éventuelles implications déontologiques et préservions l'éthique du suivi.

V. ASPECTS JURIDIQUES**Cadre légal**

Mes séances en ligne s'adressent prioritairement aux personnes francophones résidant dans l'Union européenne, en Andorre, à Monaco, en Suisse, en Norvège ou en Islande. D'autres situations pourront être étudiées au cas par cas.

Sur le plan légal, chaque séance est considérée comme se déroulant à mon cabinet, situé au 100 avenue du Val d'Amboise, 85000 Moulleron-le-Captif (France).

Médiation et litiges

En cas de désaccord, et conformément au Code de la consommation (articles [L.616-1](#) et [R.616-1](#)), vous pouvez saisir le service de médiation MÉDIATION – CONSOMMATION - DEVELOPPEMENT :

- Site : <https://www.medconsodev.eu/>
- Adresse : Centre d'Affaires Stéphanois SAS, Immeuble l'Horizon – Esplanade de France, 3 rue J. Constant Milleret – 42000 Saint-Étienne

Si le litige ne peut être réglé à l'amiable, les règles légales de compétence juridictionnelle s'appliquent.

Code de déontologie

J'adhère au Code de déontologie de la FF2P, consultable sur la page « *Éthique et déontologie* » de son site : <https://www.ff2p.fr/ethique-et-deontologie/>